

LES 4 VENTS D'OLERON

CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

1. Toute demande de réservation doit être accompagnée d'un **acompte de 30 %** du montant total et des frais de dossier. Pour la **location mobil home**, le solde est à régler 30 jours avant la date d'arrivée (seul un animal de moins de 10 kg est autorisé en mobil-home) **pour les emplacements camping**, le solde se fait sur place à l'arrivée. A défaut de paiement du solde, la direction se réserve le droit de considérer que la réservation est annulée.
2. La direction du camping est seul juge de l'acceptation ou du refus d'une demande de réservation.
3. La réservation ne devient effective qu'après accord écrit de la direction du camping.
4. Toute modification entraînant une variation du montant de la redevance doit être signalée avant l'arrivée. A défaut la réservation sera résiliée de plein droit et les sommes versées resteront acquises au camping.
5. La location est personnelle, il est interdit de sous louer ou de céder la location à un tiers.
6. Tout retard éventuel d'arrivée doit être signalé. A défaut, le gestionnaire se réserve la possibilité de disposer de l'installation prévue à partir de 9H le lendemain.
7. **Toute annulation devra être signalée par écrit** : avant le 15 mars, remboursement de l'acompte, frais de dossier déduits, après le 15 mars le ou les acomptes resteront acquis au camping.
8. Lorsqu'un séjour est commencé, il n'y a pas de remboursement possible pour cause de départ anticipé. La direction pourra réoccuper une installation libérée.
9. Nous vous recommandons de souscrire à **l'assurance annulation facultative**.
10. **Une caution de 300 € sera exigée à votre arrivée** pour garantir la restitution du bien loué en état et propre. Le ménage et le nettoyage des équipements sont assurés au départ par le locataire.
11. Après votre départ, l'équipe Entretien procédera à un contrôle du bien loué et les garanties vous seront restituées par courrier sous 15 jours si tout est correct. Dans le cas contraire la ou les garanties seront conservées. Toute dégradation au sein du camping entraînera une procédure d'assurance.
12. Votre heure et jour de départ doivent être impérativement signalés à l'accueil pour assurer la remise des clés.
13. Il est obligatoire d'appliquer et de respecter le règlement intérieur du camping.
14. Les litiges éventuels seront de la compétence des tribunaux de la Charente Maritime.